

Paris, le 26 novembre 2015

Le directeur général de la Cnaf

Lettre au réseau n° 2015 - 156

Mesdames et Messieurs les directeurs
et Agents comptables des Caf

Objet : Mobilisation de la branche Famille pour la promotion des valeurs de la République française, prévention de la radicalisation et lutte contre le djihadisme

La branche Famille est au cœur des politiques de solidarité. Au titre de l'accès aux droits, de l'accompagnement des publics fragilisés par la crise, et de la défense des principes de laïcité, de tolérance et de mixité, elle se mobilise pour renforcer la diffusion des valeurs de la République au travers de la mise en œuvre de ses politiques familiale et sociale. La prévention de la radicalisation et le soutien aux familles victimes de ce fléau font donc partie intégrante de ses valeurs et de ses missions.

Cette mobilisation a été initiée à la demande de la Ministre en charge des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et de la secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance des personnes âgées et de l'autonomie à l'occasion d'une réunion des présidentes, présidents, directrices et directeurs de Caf, le 23 janvier 2015.

Le président du Ca et le directeur général de la Cnaf, avec le réseau des Caf, ont ensuite engagé durant le premier semestre, une série de travaux de réflexion avec les têtes de réseau et les partenaires opérationnels de la Branche.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'une charte de la laïcité qui a été adoptée par le conseil d'administration de la Cnaf le 1^{er} septembre 2015 et à un plan d'action institutionnel qui a été présenté au conseil de réseau le 4 novembre et aux référents des Caf lors d'un séminaire sur le sujet au cours duquel est intervenue la secrétaire d'État, les 5 et 6 novembre 2015. Enfin, ce plan s'est enrichi des conclusions d'une journée interministérielle sur la prévention de la radicalisation qui s'est tenue au Ministère de l'intérieur la veille des attentats qui ont à nouveau frappé la France.

La présente lettre au réseau récapitule l'ensemble des actions engagées par la branche Famille en matière de prévention tant primaire que secondaire (1), et détaille les actions qui devront être déclinées dans un plan local de mobilisation pour les valeurs de la République que chaque Caf devra mettre en œuvre (2). Cette lettre au réseau n'aborde pas les autres domaines, comme la politique de communication ou la lutte contre la fraude.

Les événements tragiques du 13 novembre manifestent l'urgence des réponses à apporter à ces questions.

1. LES ORIENTATIONS DE LA BRANCHE FAMILLE POUR PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Pour promouvoir les valeurs de la République, la branche Famille a défini en lien avec ses partenaires une charte de la laïcité, texte de référence qui sera utilisé dans l'ensemble de ses relations partenariales contractuelles. Un plan d'action a été formalisé pour favoriser l'ancrage de ces valeurs dans les pratiques professionnelles et pour améliorer la prévention de la radicalisation.

1.1 Une charte de la laïcité socle de notre action de prévention et un comité pour veiller à sa mise en œuvre

AXE 1 : LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ DE LA BRANCHE FAMILLE AVEC SES PARTENAIRES

La charte de la laïcité¹ a été élaborée en référence aux valeurs républicaines et aux principes que les structures, équipements et services financés par la Branche et les Caf doivent appliquer et respecter :

- le respect de la dignité humaine et des convictions de chacun ;
- la laïcité et la neutralité du service public ;
- l'égalité, la liberté et la fraternité ;
- la solidarité, la mixité et la cohésion sociale ;
- la participation et le partenariat.

Le texte adopté par le Conseil d'administration de la Cnaf le 1^{er} septembre 2015, a pour objectif de renforcer la transmission de ces valeurs avec plus d'acuité via la rédaction partagée d'une charte portée avec l'ensemble des partenaires, pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs, professionnels, bénévoles, usagers et partenaires.

La charte de la laïcité s'organise autour de quatre objectifs :

- un message fort : l'enjeu de la paix civile et la réaffirmation des valeurs fondatrices ;
- un principe de proportionnalité appliqué aux règles de vie et d'organisation ;
- une attention portée aux réalités de terrain ;
- une charte qui n'a pas vocation à tout régler, mais qui doit s'articuler avec les autres outils et textes normatifs.

La charte doit à présent être diffusée dans le réseau et auprès des partenaires des caisses d'Allocations familiales, pour une mise en œuvre dans l'ensemble des services, équipements, structures financés au titre de la politique familiale et sociale. Elle sera désormais annexée à l'ensemble des conventions.

La Cnaf a lancé un marché pour qu'un prestataire accompagne la Branche dans la diffusion de la charte, y compris au niveau des territoires. Ce marché sera attribué en fin d'année et des informations vous seront apportées en début d'année 2016 pour préciser le mode de recours à ces prestations.

¹ La charte de laïcité est portée en annexe

AXE 2 : UN COMITE CONSULTATIF ET DE SUIVI POUR VEILLER A LA BONNE APPLICATION DE LA CHARTE

Lors des travaux menés par la Branche avec ses partenaires en vue de la rédaction de la charte, il est apparu fondamental que l'adoption de celle-ci constitue un point de départ pour une action partagée et de long terme au cœur des pratiques du lien social.

Présidé par le président du conseil d'administration et le directeur général de la Cnaf, le comité sera composé de :

- onze administrateurs de la Cnaf représentant chacune des tendances ;
- onze directeurs désignés par leurs pairs au sein des inter-régions (deux en Ile de France et un pour les départements concordataires) ;
- onze représentants des têtes de réseau des partenaires de la Branche désignés conjointement par le président du conseil d'administration et le directeur général de la Cnaf suite à candidature de ceux-ci.

Le comité se réunira au moins trois fois par an au sein des locaux de la Cnaf et sera consulté sur :

- le plan de communication et d'accompagnement de la démarche ;
- les actions innovantes initiées par les Caf et leurs partenaires autour de l'appropriation de la charte ;
- les difficultés rencontrées par l'application de la charte au sein des activités, que ce soit avec les instances de gouvernance, les salariés et les bénévoles mais aussi avec les publics accueillis. Il examinera notamment les projets de déconventionnement pour manquement aux obligations de la Charte avant qu'ils ne soient prononcés par les Caf.

Il pourra également être saisi de tout sujet proposé par l'un de ses membres. Les études et analyses réalisées sur les sujets relatifs à la Charte feront l'objet d'une présentation devant le comité avant leur éventuelle publication. Un appel à candidatures a été lancé pour une installation du Comité le mercredi 9 décembre 2015, jour du 110ème anniversaire de la loi de 1905.

1.2 Un plan d'action institutionnel structuré autour de la prévention de la radicalisation

Fruit des travaux conduits par des représentants des Caf et des têtes de réseau associatifs, le plan d'action institutionnel vise à ancrer la diffusion des valeurs de la République dans les actions menées localement et les pratiques professionnelles des acteurs de terrain, à prévenir les dérives radicales, et à mieux accompagner les familles qui en sont victimes.

Ce plan d'action s'articule autour de quatre axes principaux : l'éducation au numérique, la structuration d'une nouvelle politique en faveur de la jeunesse, le renforcement du soutien à la parentalité et l'élaboration d'outils et de modalités de travail spécifiques pour les porteurs de projet.

AXE 1 : RENFORCER LA PRESENCE EDUCATIVE SUR INTERNET ET DEVELOPPER DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AU NUMERIQUE

Internet est devenu un média incontournable offrant de fortes potentialités, mais présentant également des risques que seule une action éducative à destination des jeunes et des parents (ainsi que des professionnels) peut permettre de maîtriser. En outre, il sera plus aisé d'intéresser et mobiliser les jeunes en leur proposant des activités ou modalités d'échange en phase avec leurs usages et centres d'intérêt habituels.

Cet axe du plan d'action comprend quatre domaines d'action :

- **Promouvoir les actions de sensibilisation et d'accompagnement sur Internet et les réseaux sociaux au sein d'équipements financés par la branche Famille**

L'ensemble des équipements et services financés, proches des préoccupations quotidiennes des familles et des jeunes (centres sociaux, espaces de vie sociale, accueils de loisirs sans hébergement), sont particulièrement bien positionnés pour développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur Internet et les réseaux sociaux. La majorité de ces structures le faisant déjà, il s'agit d'inciter au renforcement de ces pratiques.

Par ailleurs, les Caf sont invitées à intégrer systématiquement dans leurs appels à projet annuels Reaap et Clas des actions d'accompagnement des parents autour du numérique et du bon usage des technologies.

- **Assurer une présence éducative sur Internet auprès des jeunes**

La présence éducative sur Internet est un élément incontournable des politiques préventives éducatives et sociales. La notion de présence éducative sur Internet fait référence à l'idée de poursuivre la démarche éducative assurée par les intervenants jeunesse sur le nouveau territoire qu'est Internet.

Les « Promeneurs du Net » s'inscrivent dans ce contexte. Ce projet fait écho à une démarche initiée en Suède il y a une dizaine d'années et mise en œuvre dans la Manche, le Cher et le Morbihan. Cette démarche se fonde sur un constat : si les adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes, à l'école, dans les centres sociaux, dans la rue... ils ne sont pas ou peu présents sur internet.

La démarche « Promeneurs du Net » sera déployée dans tous les départements volontaires. Pour ce faire, la Cnaf coordonne actuellement l'élaboration d'un «kit de déploiement» : guide méthodologique de déploiement, outils de communication, documents type (charte nationale des Promeneurs du Net, convention de financement, grille d'évaluation, etc.).

De son côté, le gouvernement français va mettre en place un bataillon de « *community managers* » pour opposer une parole officielle à la parole des djihadistes et ne pas leur laisser l'espace numérique.

Une cellule publique sera composée de fonctionnaires. L'autre cellule, associative, sera animée par des militants et des « *hackers* », dans le même objectif : produire un contre-discours afin de « croiser le fer plus efficacement avec les recruteurs djihadistes sur la toile », selon le Premier ministre.

Les opérateurs du Web, Google, Facebook et Twitter annoncent, eux aussi, vouloir s'allier contre le cyber-djihadisme.

- **Intégrer les usages d'internet dans les formations initiales et continues**

Internet et les réseaux sociaux sont omniprésents dans le quotidien des jeunes et des professionnels, mais les formations initiales et continues intègrent très rarement cette dimension. La branche Famille est compétente pour les Bafa et Bafd dont elle contribue au financement ; à compter du renouvellement des conventions de financement des associations nationales organisant ces formations, un module de formation portant sur les usages d'Internet sera exigé en contrepartie des financements octroyés.

La question du bon usage des technologies, au-delà de la prévention de la radicalisation, couvre un champ large, de la lutte contre le cyber-harcèlement, la pédo-pornographie, ou l'embrigadement sectaire.

- **Développer un partenariat actif autour de la parentalité numérique et mettre à disposition des professionnels des outils d'animation et de sensibilisation visant à promouvoir une véritable « culture citoyenne du numérique ».**

La branche Famille sera partenaire de projets visant à sensibiliser le public à une culture citoyenne du numérique. A titre d'exemple, la Cnaf contribuera au projet « Panels Parents » porté par l'Unaf et Tralalère, opérateur du *programme national de sensibilisation aux usages numériques Internet sans crainte*.

Des sites et des outils contribuant à cet objectif seront valorisés par la branche Famille dans les supports de communication de la branche Famille et sur « l'espace doc' » du site « mon-enfant.fr ». A titre d'illustration : le site <http://www.educnum.fr/>, le documentaire « Les aventures croustillantes de Prince chip » et le site <http://www.vinzelou.net/vinz-et-lou-sur-internet/dessins-animes-du-mois>.

Le site mon-enfant.fr se fera l'écho de l'ensemble de ces ressources et recensera les bonnes pratiques en la matière, au sein d'une rubrique dédiée qui ouvrira le 9 décembre 2015.

AXE 2 : PREVENIR LES RISQUES DE RUPTURE DU LIEN SOCIAL ET FAVORISER LA DIFFUSION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE PAR LA STRUCTURATION ET LE RENFORCEMENT D'UNE POLITIQUE JEUNESSE AMBITIEUSE

La Cnaf a engagé des travaux destinés à définir une politique institutionnelle en faveur de la jeunesse en s'appuyant notamment sur un ensemble d'innovations repérées.

La branche Famille, engagée dans de nombreux dispositifs, est un acteur majeur sur la tranche d'âge des 6-25 ans. Le champ des jeunes adultes devient un enjeu encore plus prégnant avec l'intégration des nouveaux bénéficiaires de la prime d'activité, aux côtés du public étudiant déjà connu.

La rénovation de la politique jeunesse est un objectif de la Cog qui se retrouve au travers de l'action sociale et des prestations familiales avec une forte dominante autour des rythmes éducatifs, mais aussi l'aide au départ en vacances, ou les « projets adolescents » qui consistent à accompagner des actions menées par et pour les jeunes, autour de la culture, de la citoyenneté, de la musique, de séjours à

l'étranger, etc. Enfin, l'accompagnement vers l'autonomie se traduit par le soutien aux foyers de jeunes travailleurs et le versement des aides au logement notamment.

Afin d'augmenter l'impact de son action, le moment est venu pour la Branche de redéfinir ses objectifs à l'égard de ce public dans un contexte qui a évolué : phénomènes de radicalisation, omniprésence du numérique, redistribution des responsabilités territoriales, etc. Il s'agit d'une redéfinition dans son ensemble, partant du constat que l'action de la Branche sur cette tranche d'âge est essentielle pour l'inclusion sociale, l'autonomisation, la prise d'initiative collective et citoyenne et le vivre ensemble.

Pour ce faire, une démarche innovante a été lancée en juillet 2015 pour tenter d'identifier des modes d'action et d'intervention au plus près des besoins des adolescents et déterminer le public ciblé par notre institution. Ce travail de créativité collective, dans le cadre de la démarche innovation, vise à porter un nouveau regard sur la richesse de l'investissement actuel de la Branche, les besoins nouveaux de ce public et les nouveaux enjeux.

Elle consiste tout d'abord à recenser les interventions des différents acteurs sur le sujet et à mieux expertiser les problématiques auxquelles les jeunes sont confrontés.

Enfin, par des sessions participatives avec des Caf et des partenaires, la démarche vise à élaborer une politique globale cohérente et à identifier de nouveaux champs d'intervention ou de nouvelles modalités d'action.

En outre, en matière de jeunesse, il existe de nombreux acteurs et de nombreux dispositifs, mais il n'existe pas vraiment de coordination, de dynamique collective et fédérative. A l'instar du comité partenarial petite enfance animé par la Cnaf, un comité partenarial sur le champ de la jeunesse sera institué. Ce comité aura pour objectif de :

- consulter régulièrement les partenaires nationaux qui œuvrent sur le champ de la jeunesse afin d'interroger ou conforter certaines orientations (politiques et techniques) prises par la branche Famille. Actuellement, la Cnaf ne dispose pas d'instance de partage où il est possible d'échanger avec les acteurs associatifs sur les enjeux du secteur ;
- vérifier la bonne adéquation entre les objectifs politiques de la branche Famille dans le cadre de la Cog et la réalité du terrain ;
- présenter, partager et échanger autour d'études diverses relatives au champ de la jeunesse ;
- assurer une veille sur les évolutions sociétales relatives à ce champ.

De même, à l'échelon local, les Caf ont un rôle à jouer pour structurer l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale en s'attachant à créer les conditions nécessaires pour mettre en cohérence les actions et créer les synergies pertinentes. Cette situation peut prendre toute sa place dans les schémas départementaux des services aux familles.

La thématique de la coordination et de l'animation locale de la politique jeunesse, qui constitue un objectif de la Cog, sera incluse dans la réflexion.

Enfin, dans le cadre de notre politique d'offre globale de service adaptée en fonction des situations des personnes, il est envisagé d'élaborer un parcours pour les adolescents et jeunes adultes incluant les actions des autres institutions et partenaires sous un angle usager.

La préparation du projet de doctrine sur notre politique jeunesse permettra de préparer le positionnement de la Branche en vue de la prochaine Cog. L'anticipation de cette échéance vise à étayer finement nos propositions sur leur contenu, l'organisation à mettre en place et leur financement.

Au titre des situations portées par la politique jeunesse institutionnelle, deux points d'attention seront particulièrement soutenus :

✓ **Mobiliser les adolescents dans des projets collectifs et citoyens**

Dans le cadre de la Cog 2013-2017, la branche Famille a réaffirmé sa volonté d'apporter des réponses adaptées aux besoins des adolescents sur le champ des temps libres. A ce titre, les Caf ont la possibilité de soutenir des projets portés par des adolescents dans le cadre du fonds publics et territoires.

Les objectifs poursuivis vis-à-vis des adolescents consistent à :

- favoriser leur autonomie en les associant à l'élaboration des actions les concernant ;
- susciter leurs initiatives en favorisant leur prise de responsabilité ;
- contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société en favorisant l'apprentissage de la vie sociale, et l'investissement dans la vie de la cité (investissement bénévole, service civique, engagement social, formation, etc.).

Les Caf peuvent ainsi soutenir les projets portés par les jeunes et les structures qui les accompagnent dans la mise en œuvre de leurs projets. Des travaux spécifiques, dans notre champ d'intervention, peuvent ainsi être initiés avec les fédérations et clubs sportifs particulièrement exposés au phénomène de radicalisation.

Dans le même ordre d'idée, les Caf seront invitées à contribuer aux « Fabriques citoyennes » annoncées par circulaire du ministère de la jeunesse et des sports du 22 juin 2015.

✓ **Promouvoir des outils attractifs à destination des enfants et des jeunes valorisant les valeurs de la République et favoriser l'ouverture culturelle et interculturelle**

Pour faire face à la montée du communautarisme, au repli sur soi, à la désertion de certaines activités par les jeunes filles, à l'intolérance envers des cultures différentes et mal comprises, des actions en faveur de l'ouverture culturelle et interculturelle sont à promouvoir. Celles-ci peuvent être menées dès la petite enfance, s'adresser également aux enfants et aux jeunes, mais aussi aux parents et professionnels.

L'enjeu consiste à développer le respect d'autrui, la capacité d'écoute et d'ouverture aux autres, et à éviter que le fossé ne se creuse entre catégories sociales ou socioculturelles. Une vigilance particulière sera portée à la mixité sociale et à l'égalité des sexes. Seront privilégiés les supports (internet, bande dessinée, street

art...) et les structures utilisés et fréquentés par les jeunes. Ces actions pourront utilement être diffusées dans le cadre des Pedt.

AXE 3 : PREVENIR LES RISQUES DE RUPTURE DU LIEN SOCIAL ET FAVORISER LA DIFFUSION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE PAR LE RENFORCEMENT DU SOUTIEN A LA PARENTALITE

Ainsi qu'en témoigne la campagne gouvernementale en cours sur la prévention de la radicalisation et l'information sur les dispositifs d'orientation (dont le numéro vert : 0800 005 696), les familles sont les premières victimes du phénomène. Les parents et l'entourage proche sont les cibles essentielles, souvent indirectes, des manipulateurs sectaires et radicaux qui visent à se substituer à eux et asseoir leur emprise sur les jeunes de tous horizons et catégories socio professionnelles. L'écoute des familles et le soutien à la parentalité sont à ce titre essentiel.

✓ Favoriser les liens de solidarité locaux et l'inclusion sociale

Le repli sur soi de familles fragiles et le délitement du vivre ensemble constituent une menace sur le lien social. Le risque d'exclusion peut être prévenu ou enrayé par la structuration de réseaux locaux de solidarité et/ou de lieux ressources.

Il s'agit de soutenir les initiatives qui cherchent à recréer un tissu social et à être présent aux côtés des familles et personnes en situation de vulnérabilité en allant à leur rencontre. Les réalisations ci-dessous sont citées à titre d'exemples et ne sont bien entendu pas exhaustives des actions menées dans le réseau.

Ces nouveaux partenariats doivent s'inscrire en parfaite cohérence avec l'offre classique existante, autour notamment des référents familles des centres sociaux, des relais assistantes maternelles, des animateurs jeunesse,...

De nouveaux espaces d'entraide et d'échanges pour les familles

Les Maisons des familles, animées par la Fondation d'Auteuil, sont conçues comme des espaces d'échanges et d'entraide pour les parents. Elles s'adressent prioritairement à des familles en situation de vulnérabilité sociale pour leur apporter un soutien de proximité. Elles proposent :

- des espaces d'accueil individuel pour des informations favorisant l'accès aux droits et aux ressources du territoire ou une écoute et un appui aux parents ;
- des espaces collectifs favorisant les échanges entre pairs et la valorisation des compétences parentales au moyen de multiples supports (échanges conviviaux autour d'un café, ateliers cuisine-nutrition parents-enfants, groupe d'échanges sur des thématiques liées à l'éducation etc.) ou des espaces dédiés à la relation parents-enfant.

Les Maisons des familles de la Fondation d'Auteuil figurent dans les initiatives identifiées au titre des familles vulnérables dans le guide d'élaboration d'un schéma départemental des services aux familles (Sdsf) qui accompagne la généralisation de la démarche.

À noter par ailleurs que pour les familles victimes du départ au djihad de l'un de leur membre, la secrétaire d'État a annoncé la mise en place d'une structure dédiée d'accompagnement (des précisions vous seront apportées ultérieurement).

Des réseaux locaux de solidarité plus particulièrement destinés aux familles monoparentales

Afin de permettre à des parents isolés d'avoir du temps pour se ressourcer, faire des démarches, ou participer à des activités afin de créer des liens sociaux ou de solidarité, il est nécessaire d'encourager les initiatives favorisant l'organisation de réseaux locaux de solidarité. L'enjeu consiste à donner à ces parents l'opportunité d'accéder à une forme de « droit au répit », à l'instar de ce qui existe pour les aidants familiaux.

La secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie a lancé en ce sens le projet « pause parentale – partage du temps libre ». Concrètement, il s'agit de mobiliser des bénévoles pour accueillir temporairement des enfants de familles en situation de vulnérabilité. Il s'agit ainsi de contribuer à la (re)création des liens sociaux avec leur environnement et à la prévention de la déstructuration familiale.

Le dispositif proposera aux familles bénéficiaires qui le souhaitent, un accompagnement social et des activités complémentaires afin de faciliter la reconstruction d'une certaine vie sociale. Le lien avec l'école sera également visé.

Pour garantir l'atteinte des objectifs visés, l'accompagnement des bénévoles et leur formation est requis, ainsi que l'accompagnement des partenaires locaux, dont les Caf volontaires, notamment pour l'information et l'orientation des familles.

✓ Favoriser l'inclusion sociale via la prévention de l'illettrisme

En France, 2,5 millions d'adultes sont confrontés à l'illettrisme² et parmi eux des parents qui rencontrent des difficultés dans leurs contacts avec les acteurs éducatifs et les institutions. L'expérience montre également que ces adultes dépendent souvent de leurs enfants en matière de communication écrite, ce qui perturbe les rôles familiaux et peut constituer une entrave à l'exercice de leur autorité parentale.

L'agence nationale de lutte contre l'illettrisme³ développe à ce titre des actions et supports en vue de faciliter la prise en compte de cette problématique par les acteurs locaux). Elle a réalisé une plaquette de sensibilisation, à destination des professionnels de l'insertion et du champ social, pour les informer, les accompagner dans leurs pratiques et éviter les confusions entre les situations qui relèvent de l'illettrisme et celles qui relèvent des troubles spécifiques des apprentissages.

L'Anlci pourrait sensibiliser les personnels des Caf en contact avec les familles dans le cadre des rendez-vous des droits ou à l'accueil en général. Les agents d'accueils seraient ainsi mieux à-mêmes de détecter les situations d'illettrisme et pourraient alors agir efficacement lorsque ces situations se présentent (orientation, adaptation du discours, etc.).

² On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre et de renouer avec la culture de l'écrit.

³ Anlci - <http://www.anlci.gouv.fr>

Un partenariat avec la Cnaf est en cours d'étude à propos de l'essaimage des actions éducatives familiales (Aef) menées auprès de parents ne maîtrisant pas les savoirs et compétences de base (parler, lire, écrire, calculer, se repérer), ce qui rend difficile les différents actes de la vie quotidienne. Une Aef interagit en effet dans les champs de la scolarité, de la parentalité et de la citoyenneté. Elle offre aux parents la possibilité de s'inscrire plus rapidement dans un parcours d'insertion et d'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

✓ **Associer les parents aux démarches éducatives afin de favoriser la réussite des enfants**

« Mille et un territoires pour la réussite des enfants » est une démarche portée par vingt associations intervenant dans le champ éducatif : l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci), l'association des collectifs de parents et de professionnels (l'Acepp,) l'association de la fondation étudiante pour la ville (Afev), Andev, Appel, Atd Quart Monde, Céméa, Cnlaps, Collectif Pouvoir d'Agir, Dei France, Fcpe, Fcsf, Pep, Francas, Gfen, Icem – pédagogie Freinet, Irdsu, Ligue de l'enseignement, Prisme, Réseau français des villes éducatrices.

La démarche vise à renforcer les capacités parentales dans l'accompagnement de la scolarité de leur enfant.

✓ **Promouvoir des outils valorisant les valeurs de la République dans le domaine du soutien à la parentalité**

Le guide de l'agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté (Adric) "La parentalité dans tous ses états"⁴, s'adresse aux acteurs socio-éducatifs qui interviennent dans le processus de socialisation et d'éducation des enfants et des jeunes et de soutien à la fonction parentale.

Il apporte aux professionnels un ensemble de savoir pour les aider à :

- repérer les problématiques spécifiques aux différents modes de parentalité et leur évolution actuelle ;
- mieux comprendre les situations et problèmes récurrentes concernant la parentalité et les relations parents/professionnels ;
- tenir compte des différentes dimensions (historique, socio-économique, culturelle, politique) de ces situations dans l'intérêt de l'enfant ;
- identifier les situations propres aux parents migrants ou issus des immigrations dans la diversité de leurs trajectoires migratoires ;
- saisir la dimension genrée de ces situations et son implication dans l'évolution de l'exercice de la fonction parentale pour agir dans le sens de l'égalité des sexes ;
- mutualiser les savoirs et les savoir-faire pour une meilleure relation entre parents et professionnels, et entre professionnels.

Cet outil proposé par cette association loi 1901 d'intérêt général créée en 2003 est particulièrement pertinent dans la démarche impulsée par la Cnaf. L'association a en effet pour but de mieux faire connaître, de développer et de promouvoir la citoyenneté, l'égalité, la liberté et la laïcité en prenant en compte la dimension interculturelle de la société. Elle contribue à la lutte contre les violences, le racisme et les discriminations (liées au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'origine, au milieu social, aux convictions et aux croyances) par l'accompagnement formatif des

⁴ <http://www.adric.eu/index.php/kiosque/212-la-parentalite-dans-tous-ses-etats>

acteurs locaux et nationaux afin d'optimiser leur capacité d'observation et d'intervention auprès de divers publics.

AXE 4 : ETABLIR DES OUTILS ET MODALITES DE COLLABORATION ADAPTES

Pour faire face aux difficultés spécifiques rencontrées par les familles et les jeunes face aux phénomènes de radicalisation, il est nécessaire de développer de nouveaux outils, des approches innovantes et des modalités de travail spécifiques entre les acteurs.

- **Par l'enrichissement de l'espace documentaire national à l'attention des familles et des professionnels à partir de l'« Espace doc' » de mon-enfant.fr**

L'« Espace doc' » de mon-enfant.fr, source documentaire à l'attention des familles et des professionnels, comprend un dossier spécifique consacré à Internet et aux réseaux sociaux. Des liens ont été créés avec les sites internetsanscrainte.fr, jeunes.cnil.fr/parents, et yapaka.be/thematique/culture-des-ecrans. Des liens complémentaires sont à l'étude avec les sites des associations nationales en convention de partenariat avec la Cnaf et qui ont développé des sites relatifs à la laïcité et à la citoyenneté.

L'ensemble des sites et supports identifiés seront prochainement mis en ligne dans le nouvel « Espace doc' » de mon-enfant.fr afin de faciliter leur diffusion et la valorisation par la Cnaf et par les Caf.

- **En impulsant des collaborations avec de nouveaux acteurs du numérique**

Les nouvelles technologies devraient être intégrées de plus en plus aux projets pédagogiques ; pour ce faire, les animateurs et porteurs de projets ont besoin d'outils opérationnels et sécurisés.

A titre d'illustration, la plateforme web Whaller, outil 100% français, permet à l'internaute de créer ses propres réseaux sociaux privatifs sous forme de sphères étanches. Whaller pourrait être utilisé comme un outil pédagogique afin d'éduquer les jeunes au numérique et à ses bonnes pratiques ; il permet également le travail collaboratif et le dialogue entre jeunes, entre jeunes et éducateurs.

De même, l'association Emmaüs Connect se donne pour mission de faire du numérique un levier d'insertion ; son programme Connexions Solidaires vise à bâtir un parcours personnalisé sur la base d'un diagnostic pour accompagner les personnes fragiles vers l'acquisition d'un bagage numérique minimum. Un partenariat a été développé dans le cadre de la mise en œuvre de la prime d'activité, dans une optique d'inclusion numérique.

- **En soutenant le développement de la médiation au sein des structures de proximité**

La médiation se développe dans différents domaines, et pourrait être développée pour renforcer la citoyenneté. La Branche déploie des dispositifs innovants dans le champ traditionnel de la médiation familiale, en lien avec les réseaux des Udaf, Cdiff, Cdad,... Ces « séances d'information rester parents après la séparation » se déploient dans l'optique de la généralisation de l'expérimentation de Garantie contre les impayés de pensions alimentaires. Elles contribuent à l'apaisement des conflits intra-familiaux.

Confrontés à des problématiques de montée de la violence ou de radicalisation, un certain nombre d'acteurs, en particulier dans les structures de l'animation de la vie sociale, se sont appuyés sur cette approche pour faciliter la reprise d'une communication entre des parties en conflit, encourager la responsabilité et favoriser l'émergence d'un nouveau comportement civique. La Branche doit pouvoir contribuer à la diffusion de cette « culture de la médiation ».

- **En organisant la remontée et le partage de bonnes pratiques, en créant un espace collaboratif entre acteurs**

Pour favoriser l'essaimage des bonnes pratiques et des initiatives innovantes, un outil centralisateur de remontées et de diffusion d'expériences à valoriser est en cours de structuration au sein de la Branche. Des précisions seront apportées ultérieurement.

Enfin, une relance des campagnes de communication est programmée à court terme.

2. Un plan d'action local pour préciser et structurer les modalités d'intervention des Caf

En déclinaison du programme élaboré par la Caisse nationale, chaque caisse d'Allocations familiales doit se doter d'un plan d'actions local destiné à renforcer le plan de prévention de la radicalisation mis en place par les pouvoirs publics. Elaboré en référence aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration de la Cnaf, ce plan d'actions s'assurera de la bonne diffusion et du respect de la charte de la laïcité et relatera les orientations nationales dans le champ du soutien à la parentalité, de l'accompagnement de la jeunesse et de l'éducation numérique.

Il traduit la méthodologie nationale commune à l'ensemble des Caf, scindée en plusieurs objectifs et actions. Même si une part importante est laissée aux nécessaires adaptations locales, compte-tenu des particularités de chaque territoire que le diagnostic local s'attachera à caractériser, ces plans d'action exprimeront la mobilisation de notre réseau et la parfaite unité de la Branche sur ces questions essentielles.

2.1 En lien avec les attentes des pouvoirs publics, les Caf poursuivront le suivi des dossiers sensibles et participeront à la cellule de veille départementale

- ✓ **La poursuite du suivi et du traitement des dossiers sensibles signalés comme tels par les pouvoirs publics**

Toute Caf peut ponctuellement, ou durablement, être destinataire de signalements de la part de ses partenaires.

Les signalements émanent principalement des services locaux de renseignement et des préfetures, la Cnaf transmettant également les signalements réalisés au niveau national par la direction générale de la sécurité intérieure (Dgsi).

La Cnaf a diffusé des consignes de traitement de ces dossiers et des modalités du contrôle de résidence des allocataires concernés en septembre et novembre 2014, ainsi que dans une lettre au réseau du 22 janvier 2015. L'actualité rend plus que jamais nécessaire le respect de ces consignes. Pour rappel, en application de cette

lettre au réseau, le départ à l'étranger de la personne est pris en compte dans le dossier et la suspension des droits de la personne signalée est réalisée. Il est rappelé qu'aucun contrôle sur place ne doit être mené sur ces dossiers sensibles.

Un suivi mensuel de l'état de ces dossiers sensibles est assuré dans un outil dédié (base lotus). La Cnaf rencontre mensuellement la Dgsi d'une part et la tutelle d'autre part sur la base de ces données. La connaissance du retour d'un allocataire sur le territoire français étant une information importante, l'outil a été enrichi afin que les Caf puissent notifier cette information lors de leur suivi mensuel.

Le département maîtrise des risques / lutte contre la fraude de la Direction du réseau peut être sollicité en cas de difficulté liée à la gestion de ces dossiers sensibles.

Les Caf doivent rester très vigilantes et réactives au titre du suivi de ces dossiers sensibles, en association directe avec les services de la sécurité intérieure et l'ensemble des pouvoirs publics impliqués. Elles informent régulièrement la Caisse nationale de leur action en la matière.

Par ailleurs, les Caf doivent promouvoir les outils à destination des professionnels facilitant le repérage et le signalement des « situations inquiétantes » (selon la terminologie adaptée par les pouvoirs publics).

✓ **La participation à la cellule de veille départementale ou autres instances partenariales**

La circulaire du ministère de l'Intérieur d'avril 2014 prévoyait la mise en place d'une cellule de veille, sous la responsabilité du préfet de département.

A ce jour, près des deux tiers du réseau sont associés aux cellules de veille (contre moins d'un quart en janvier 2015). Cependant, pour une douzaine de départements, il s'agit d'actions de sensibilisation plus que de cellules pérennes à proprement parler.

Ainsi, et même si les coopérations entre acteurs se sont structurées, plus du tiers des Caf n'ont pas connaissance d'actions coordonnées ou d'instance préfectorale spécifique, y compris dans des départements fortement concernés par la problématique.

Afin de favoriser les synergies entre les acteurs concernés par la prévention de la radicalisation, il est demandé aux directions de participer à la cellule de veille départementale, dès lors que cette instance est en place, ainsi qu'aux formations et actions de sensibilisation proposées par les préfetures.

Si la coopération au titre du suivi des dossiers sensibles peut se faire en bilatéral (les cellules de veille se réunissent le plus souvent en configuration restreinte pour des raisons de confidentialité et de sécurité publique), le volet préventif et l'accompagnement des familles victimes d'un départ au djihad relève quant à lui d'un échange inter disciplinaire et partenarial (professionnels de santé mentale, police et Spip, missions locales, collectivités territoriales, protection de l'enfance,...).

2.2 Au sein de la Caf, un référent local « prévention de la radicalisation » est désigné et les professionnels sont sensibilisés à l'accompagnement spécifique des familles

✓ La participation aux actions proposées par la Cnaf

Un réseau de référents locaux des Caf est désormais constitué, composé principalement de directrices et directeurs, d'agents de direction, de responsables de service ou de conseillers techniques. La mission du référent local sera intégrée au plan d'actions local.

Le réseau bénéficiera de formations dédiées et sera spécifiquement tenu informé par la Cnaf de la mise en œuvre du plan d'action institutionnel et de ses évolutions. La première session, organisée avec le Comité interministériel de prévention de la délinquance (Cipd) a eu lieu les 5 et 6 novembre 2015 (cf. annexe).

Le Cipd peut par ailleurs organiser des sessions de formation au niveau local, le plus souvent sous l'impulsion de la Préfecture.

Prochainement, la Cnaf diffusera au réseau un support reprenant les principaux thèmes développés au sein de ces formations afin de sensibiliser en interne l'ensemble des professionnels en contact avec le public.

Enfin, l'En3s développera avec notre concours un programme dédié en début d'année en 2016.

✓ La sensibilisation des professionnels de terrain et la mise en place de moyens spécifiques d'accompagnement des familles

Les Caf doivent sensibiliser leurs intervenants de terrain pour mieux accompagner les familles. La moitié des Caf ont mis en place des actions spécifiques pour les professionnels, principalement les travailleurs sociaux, mais également les techniciens d'accueil, contrôleurs, etc...

La sensibilisation porte sur l'aide à la compréhension de problématiques, de radicalisation et la connaissance de la réponse publique et des outils disponibles, notamment le numéro vert. La qualité de l'orientation des familles en dépend.

La prise en charge doit également prendre appui sur le dispositif de protection de l'enfance qui permet de détecter et traiter les situations de détresse ou de difficulté rencontrées par les parents pour apporter l'aide nécessaire le plus précocement possible. Les services doivent être saisis si la santé ou la sécurité d'un mineur sont en danger, mais aussi lorsque les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises (Art.375 du code civil).

Au titre de la protection de l'enfance en danger, dans chaque département, la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (Crip), qui est sous la responsabilité du conseil départemental, constitue le point d'entrée. Elle réalise une évaluation de premier niveau, évalue la situation, conseille et informe les professionnels. À ce titre, les travailleurs sociaux ou les référents désignés au sein des Caf peuvent la contacter s'ils souhaitent avoir un conseil ou un avis sur une situation particulière et ont obligation de la saisir en cas de danger pour l'enfant.

Au-delà de la sensibilisation des acteurs, près d'un quart des Caf développent d'ores et déjà des actions complémentaires pour améliorer l'accompagnement de familles concernées :

- notes de procédures internes et référentiels ;
- offre d'accompagnement social : groupes de parole, accueil de familles ;
- cofinancement de ressources dédiées ;
- élaboration de supports de communication ;
- formations spécifiques et inter-partenariales ;
- partenariats spécifiques (mission locale, Pmi,...) ;
- conférences interdisciplinaires ;
- rencontre avec les instances religieuses.

Des outils spécifiques seront élaborés dans le cadre du plan d'action institutionnel et seront diffusés au réseau : référentiels d'intervention, formation des acteurs, etc. Les premiers supports élaborés dans le cadre du dispositif étatique, « caractériser les situations de façon objective et apporter la réponse adaptée » (porté en annexe), de même qu'un référentiel partagé des situations inquiétantes, devront être diffusés largement.

La bonne appropriation de ces outils par les professionnels est essentielle dans une optique préventive et d'orientation vers les réponses existantes hors du champ institutionnel.

2.3 La promotion des outils, la communication sur les lieux ressources et le développement de la synergie des acteurs

✓ La diffusion de la charte de la laïcité

En même temps que dans les accueils des Caf, la charte doit être largement diffusée et mise en œuvre dans l'ensemble des services, équipements, structures que la branche Famille finance au titre de sa politique familiale et sociale. Il s'agit d'un axe de partenariat à intégrer dans toute nouvelle contractualisation.

Pour veiller au respect des valeurs fondamentales, certaines dispositions sont nécessaires :

- une claire définition des objectifs et principes de laïcité et mixité à afficher via les conventions d'objectifs et de financement et les conventions territoriales globales ;
- le partage de ces principes et valeurs par les partenaires, les opérateurs, les gestionnaires d'équipements ;
- une vérification de la bonne mise en œuvre de ces principes par le contrôle des équipements et services soutenus par les Caf, qui veilleront au respect des principes et valeurs et à la prévention de pratiques sectaires et prosélytes ;
- une optimisation des moyens pour que les Caf puissent pleinement jouer leur rôle d'experts dans le cadre d'observations locales partagées.

Par ailleurs, les cas illustratifs de situations inquiétantes, de dérives sectaires ou communautaristes, ne trouvant pas de solution au niveau local devront être transmis au secrétariat du comité consultatif et de suivi de la laïcité, pour examen⁵.

✓ **La promotion des dispositifs de la prévention de la radicalisation**

Dans l'objectif de permettre aux familles et aux jeunes de rompre la solitude face à des circonstances très difficiles de radicalisation des membres de leur entourage, un numéro d'assistance et d'orientation a été mis à disposition pour :

- signaler une situation inquiétante qui paraît menacer un membre de la famille ou un proche ;
- obtenir des renseignements sur la conduite à tenir ;
- être écouté(e) et conseillé(e) dans les démarches à effectuer.

La présentation du dispositif global déployé par le ministère de l'intérieur est jointe en annexe.

Les Caf sont invitées à diffuser largement ce numéro vert dans tous les lieux qui accueillent du public. Par ailleurs, la secrétaire d'État a annoncé le soutien de l'État à la mise en place d'une association nationale de soutien aux familles victimes d'un départ au djihad. Cette association aura des relais locaux, qui pourront être mobilisés par les Caf.

Une instruction est en cours d'élaboration, visant à renforcer le nombre d'orientation par l'ensemble des intervenants sociaux.

✓ **L'appropriation d'un référentiel partagé pour les professionnels**

Ce référentiel peut être utilisé par les professionnels dans le cadre de leur accompagnement des familles, mais aussi dans le cadre de la participation des Caf aux cellules de veille départementales. Il peut être largement diffusé auprès des réseaux associatifs partenaires.

Ce référentiel, conçu à partir de faisceaux d'indices convergents, doit permettre de caractériser une situation de danger. Il vient en accompagnement du support précédent recensant l'ensemble des dispositifs et acteurs de référence dans la prévention de la radicalisation.

Par ailleurs, les Caf sont invitées à participer aux journées de formation dispensées par le Cipd dont le programme type est présenté en annexe.

En complément, des fiches d'information seront mises en ligne sur *mon-enfant.fr*, dans l'espace documentaire professionnel.

2.4 Le soutien aux actions liées à la citoyenneté et à la mobilisation pour les valeurs de la République

En référence aux actions et projets portés par des partenaires locaux ou en réseau national, les Caf soutiendront et favoriseront le développement des actions visant à renforcer la citoyenneté, la cohésion sociale et à diffuser les valeurs de la République.

⁵ À l'adresse suivante : www.preventionradicalisation@cnaf.fr

D'ici la fin de l'année 2015, chaque Caf fera remonter à la Cnaf (Balf : preventionradicalisation@cnaf.fr) un schéma général permettant d'élaborer le plan d'action local d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2016.

La Cnaf, de son côté, poursuit les travaux relatifs à la mise en place du comité consultatif et de suivi de la charte et à la sécurisation optimale du cadre juridique et de prévention avec les pouvoirs publics et le Cipd.

Les enjeux de cet engagement de la Branche dépassent le cadre de la Cog et de notre mission habituelle ; mais ils s'inscrivent dans un contexte qui pourrait remettre en question les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale et du pacte républicain comme l'ont montré les attentats du 13 novembre. C'est pourquoi, la mobilisation de chacun est indispensable. J'appelle les directrices et directeurs à suivre personnellement la mise en œuvre de ce plan d'action. Je sais pouvoir m'appuyer sur chacune et chacun d'entre vous et sur la force de notre réseau et de nos valeurs communes pour ce faire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur l'Agent comptable, à l'assurance de ma considération distinguée.

Daniel Lenoir

Annexe à la lettre réseau 2015-156

**Mobilisation de la branche Famille pour la promotion
des valeurs de la République française, prévention de la radicalisation
et lutte contre le djihadisme**

Liste des annexes

1. La branche Famille et la mobilisation pour les valeurs de la République : l'élaboration du plan d'action institutionnel.
2. La charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires.
3. Pourquoi et comment renforcer la présence éducative sur Internet et développer des actions dans le domaine de l'éducation numérique.
4. Le repérage des situations de radicalisation et l'accompagnement des familles :
 - ✓ Fiche : dispositifs et acteurs de référence dans la prévention de la radicalisation,
 - ✓ Fiche : comment caractériser les situations de façon objective,
 - ✓ Fiche : le référentiel partagé,
 - ✓ Fiche : le schéma type des journées de sensibilisation.
5. Une structuration type du plan d'action départemental.

**LA BRANCHE FAMILLE ET LA MOBILISATION POUR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE
L'ELABORATION DU PLAN D'ACTION INSTITUTIONNEL**

À la suite des événements dramatiques vécus par notre pays en début d'année, la Ministre en charge des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et la secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance des personnes âgées et de l'autonomie ont réuni les présidentes, présidents, directrices et directeurs de Caf, le 23 janvier 2015 pour une matinée de mobilisation pour la diffusion des valeurs de la République.

Dans le prolongement de cette rencontre, les représentants des associations et fédérations nationales et partenaires de la branche Famille ont été conviés à un échange par le président et le directeur général de la Cnaf, le 28 janvier 2015.

Les associations et fédérations présentes ont salué l'initiative de cette rencontre, qui a permis, au-delà du partage de valeurs communes, d'exprimer la volonté de structurer les partenariats via une dynamique collective et une mise en commun d'actions. Le renforcement du rôle de la Cnaf en termes de coordination a expressément été souhaité par les participants.

Il a ainsi été acté la nécessité de poursuivre les travaux de réflexion afin d'élaborer un plan d'action institutionnel sur le sujet avec la mise en place de trois ateliers :

- Atelier 1 : La laïcité, une valeur qui transcende l'ensemble des politiques familiale et sociale de la branche Famille et de ses partenaires ;
- Atelier 2 : La réinterrogation des pratiques des professionnels et l'importance des évolutions liées à l'internet et aux réseaux sociaux ;
- Atelier 3 : Le repérage des situations et l'accompagnement des familles confrontées à la radicalisation.

Ces ateliers avaient pour vocation première d'associer les têtes de réseau et partenaires de notre institution, mais la participation des Caf a également paru nécessaire pour enrichir les débats et apporter les éclairages locaux et institutionnels utiles au débat. Des structures partenaires mais également des experts extérieurs (juristes, sociologues, préfet...) ont également été associés à la démarche.

L'organisation et le pilotage de ces ateliers ont été pris en charge par la Cnaf. Ils ont donné lieu à des sessions de travail qui se sont tenues respectivement les 25 mars et 27 mai pour l'atelier 1, les 26 mars et 28 mai pour l'atelier 2, les 27 mars et 29 mai pour l'atelier 3. Une centaine de participants ont été dénombrés pour l'ensemble de cette démarche.

En parallèle de ces ateliers, six rencontres décentralisées sur le thème spécifique de la laïcité ont été organisées avec le concours des Caf de la Loire (6 mai), du Nord (11 mai), de la Seine-Saint-Denis (13 mai), des Bouches-du-Rhône (18 mai), de la Mayenne (21 mai) et de l'Essonne (26 mai). Elles ont réuni entre 15 à 38 participants par rencontre : Caf, partenaires associatifs, services de l'État.

Ces rencontres ont été une très bonne opportunité pour les Caf et les partenaires de se retrouver sur le sujet de la laïcité. Elles ont témoigné de la grande richesse des partenariats et ont souligné l'importance d'analyser les problématiques des territoires. L'essentiel des propositions, comme d'ailleurs pour les deux autres ateliers, est issu de ces rencontres et d'une restitution en configuration plénière qui a eu lieu le 3 juillet.

Le rendu compte des travaux des trois ateliers a été présenté à la Cas du 16 juin 2015 et un plan d'action a été formalisé pour la Cas du 25 août 2015. La démarche se concrétise aujourd'hui par une charte qui traduit les enjeux d'une mobilisation de la branche Famille avec ses partenaires pour les valeurs de la République. Cette charte a été votée par le conseil d'administration de la Cnaf le 1^{er} septembre 2015.

Afin d'éclairer les travaux, un diagnostic sur la question de la radicalisation vue par les Caf a également été réalisé, de même qu'un recensement des bonnes pratiques du réseau en la matière (accompagnement à l'usage du numérique, soutien à la parentalité, référentiels d'intervention, etc.).

Cet état des lieux confirme la mobilisation sur la question de la prévention de la radicalisation, variable bien sûr selon les problématiques rencontrées localement.

Quelques mois après les attentats, il ressort clairement qu'une prise de conscience collective des enjeux liés au phénomène de la radicalisation s'est faite jour. Les directives passées par la Cnaf et la conduite des ateliers partenariaux ont contribué à cette mobilisation.

Le travail collectif doit se poursuivre afin que la vigilance de tous les acteurs soit renforcée à l'égard du phénomène et que les meilleurs moyens de prévention et d'accompagnement puissent être déployés. Les actions portées par la Branche dans le champ de l'animation de vie sociale contribuent à la promotion du « vivre-ensemble ».

Enfin, il ressort des travaux et des débats la nécessité de structurer une politique axée sur la jeunesse. Une première proposition sera présentée à la commission d'action sociale de la Caisse nationale des allocations familiales en décembre 2015.

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans

le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES



**POURQUOI ET COMMENT RENFORCER LA PRESENCE EDUCATIVE SUR INTERNET
ET DEVELOPPER DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION NUMERIQUE**

Compte-tenu des enjeux liés à l'usage d'Internet et des réseaux sociaux, le renforcement de la présence éducative sur Internet fait l'objet d'un axe spécifique et prioritaire du plan d'action.

Près de 80% des 11-17 ans sont présents sur le net au moins une fois par jour ; 48% d'entre eux se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour (Ifop 2013).

Internet est devenu un territoire qui présente à la fois des risques et des potentialités, et seule une action éducative peut permettre, aux jeunes et aux parents (ainsi qu'aux professionnels) d'exploiter au mieux ces potentialités tout en en minimisant les risques. En outre, il sera plus aisé d'intéresser et mobiliser les jeunes en leur proposant des activités ou modalités d'échange en phase avec leurs usages et centres d'intérêt habituels.

1. Promouvoir des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur Internet et les réseaux sociaux auprès des enfants, des jeunes et des parents au sein d'équipements financés par la branche Famille

Des actions de sensibilisation et d'accompagnement dès le plus jeune âge, adapté par classe d'âge (enfants, adolescents, jeunes adultes) paraissent indispensables face aux risques de mauvais usage : cyber-harcèlement, conduites addictives, embrigadement, etc.

Plusieurs organismes, soutenus par les ministères de la famille et de la culture, se sont donnés pour mission de sensibiliser les enfants et les jeunes à Internet et aux réseaux sociaux : Calysto, collectif Educ Num, etc.

L'intervention d'acteurs de ce type semble utile en vue de responsabiliser les utilisateurs face au développement des outils du numérique et de garantir la protection des enfants.

Les actions de sensibilisation et d'accompagnement des enfants et des jeunes sur Internet et les réseaux sociaux doivent être promues au sein d'équipements financés par la branche Famille : centres sociaux, accueils de loisirs sans hébergement (Alsh), etc.

Il est également important de sensibiliser les parents sur ce sujet, d'inciter au partage de compétences et de connaissances entre pairs, de susciter la création d'initiatives de parents, etc.

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) qui s'adressent à l'ensemble des parents sur les questions éducatives, pourraient spécifiquement jouer un rôle dans la sensibilisation et l'accompagnement des familles sur ce thème. Un certain nombre de Reaap ont d'ores et déjà mis en place des initiatives pour sensibiliser les adultes à l'environnement numérique, comme l'organisation au cours d'une journée départementale de la parentalité d'un atelier enfants-parents pour une approche concrète de l'outil informatiques, des jeux vidéo, d'Internet et d'une conférence-débat avec Serge Tisseron, expert sur ces sujets (Reaap 24) , des ateliers d'échange sur la place des écrans dans la vie des familles (Reaap 40), des ateliers sur les usages constructifs et la prévention des risques (Reaap 33).

L'approche du numérique pourrait également être intégré aux actions menées dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), comme c'est le cas dans le département des Landes où certains porteurs de projets utilisent l'outil informatique pour permettre aux enfants de se

familiariser avec l'outil d'une part et d'accéder à des sources diversifiées de savoirs. En prolongement du travail mené avec les enfants, les parents sont invités tous les deux mois à rejoindre leurs enfants pour participer à des ateliers de pratiques informatiques enfants/parents.

Les Caf sont invitées à intégrer dans leurs appels à projet Reaap et Clas annuels des actions d'accompagnement des parents autour du numérique.

2. Assurer une présence éducative sur Internet auprès des jeunes

La présence éducative sur Internet se révèle un élément incontournable des politiques préventives éducatives et sociales. La notion de présence éducative sur Internet fait référence à l'idée de poursuivre la démarche éducative assurée par les intervenants jeunesse sur le nouveau territoire qu'est Internet.

Les « Promeneurs du Net » s'inscrivent dans ce contexte. Ce projet fait écho à une démarche initiée en Suède il y a une dizaine d'années. Le Promeneur du Net est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre d'un conventionnement et éventuellement d'une labellisation. Il est référencé sur un site Internet dédié à la démarche.

Le Promeneur du Net est un intervenant identifié auprès d'un public de jeunes. En ce qui concerne les Promeneurs du Net financés par les Caf, ils peuvent travailler dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, à la maison des adolescents, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture (Mjc), un espace public numérique, etc. Il est clairement référencé avec une photo, une profession et son nom véritable. Ces animateurs vont à la rencontre des jeunes pour répondre dans un premier temps à leurs préoccupations et, dans un deuxième temps, leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets à développer sur le territoire.

Les constats montrent que beaucoup d'animateurs jeunesse sont déjà présents sur Facebook, mais souvent de façon non officielle et sur leur temps personnel : certains ont pris cette initiative afin de mobiliser les jeunes sur des projets. Les animateurs communiquent donc sur les activités et les structures, mais sans consigne de leur employeur. De plus, l'absence de cadrage officiel et de légitimation de cette action ne leur permet pas de communiquer sur leur présence sur Internet.

L'expérimentation « Promeneurs du Net » a démontré un réel intérêt aussi bien dans la notion d'intervention éducative auprès des jeunes, que dans la structuration de projet éducatif au niveau des territoires. Elle a permis de :

Le projet « Promeneurs du Net » sera déployé dans tous les départements volontaires. La Cnaf coordonne actuellement l'élaboration d'un « kit de déploiement » : guide méthodologique de déploiement (qui sera diffusé fin 2015), outils de communication, documents type (convention de financement, cahier des charges, grille d'évaluation, etc.), charte nationale des Promeneurs du Net, cahier des charges d'un site national (en lien avec mon-enfant.fr).

3 Intégrer les usages d'internet dans les formations initiales et continues

Internet et les réseaux sociaux sont omniprésents dans le quotidien des jeunes et des professionnels, mais les formations initiales et continues intègrent très rarement cette dimension.

Qui plus est, lorsqu'elle est abordée, c'est souvent via le prisme des risques et des dangers. Si ce prisme est tout à fait pertinent, il importe aussi de changer d'approche : passer du danger des réseaux sociaux à l'opportunité qu'ils constituent pour envisager de nouvelles formes de participation et de mobilisation des jeunes, pour envisager de nouvelles approches éducatives et pédagogiques grâce aux nouvelles technologies, pour développer les habiletés communicationnelles.

Des modules obligatoires pourraient être intégrés dans les formations au brevet d'aptitude à la fonction d'animateur et de directeur (Bafa et Bafd) et dans les diplômes professionnels de l'animation et d'éducation spécialisée. Ces modules porteraient sur une formation technique, juridique et sur la posture professionnelle (apprendre à décrypter les discours véhiculés sur Internet, porter des discours positifs, etc.).

La branche Famille n'étant compétente que pour les Bafa et Bafd dont elle contribue au financement, la proposition ci-dessous est centrée sur ces formations.

A compter du renouvellement des conventions de financement des associations nationales organisant ces formations, un module de formation portant sur les usages d'Internet sera exigé en contrepartie des financements octroyés.

1.4 Développer un partenariat actif autour de la parentalité numérique

L'Unaf et Tralalère, opérateur *du programme national de sensibilisation aux usages numériques Internet sans crainte* ont créé le dispositif « Panels Parents » qui vise à offrir aux parents un espace de partage non-commercial leur permettant de recommander et d'évaluer les sites et contenus numériques qu'ils ont repérés.

En initiant et soutenant cette démarche de recommandation parentale, l'Unaf et Tralalère visent à :

- favoriser l'émergence de pratiques enrichissantes pour **tous** les enfants et adolescents ;
- permettre aux parents (et de façon plus générale à tous les médiateurs éducatifs) de se repérer dans l'offre numérique pléthorique pour identifier et promouvoir l'accès à des contenus numériques de qualité ;
- offrir aux parents un espace d'échange sur les pratiques numériques familiales ;
- lutter contre une fracture culturelle qui se creuse entre les jeunes bénéficiant d'un accompagnement éducatif et ceux qui sont laissés à eux -même.

La branche Famille sera partenaire du projet « Panels Parents » sous la forme :

- d'une contribution à l'élaboration/diffusion d'un plan de communication sur le numérique. La branche Famille pourrait être relais dudit plan de communication en mobilisant différents supports : Caf.fr, mon-enfant.fr, Vie de familles, etc. ;
- d'un soutien à la création de dix « panels parents » supplémentaires dans les départements, avec l'appui de Caf volontaires.

1.5 Mettre à disposition des professionnels des outils d'animation et de sensibilisation

Educ Num (Education au numérique) est un collectif initié par la Cnil, en mai 2013. Il est composé d'acteurs très divers – issus du monde de l'éducation, de la recherche, de l'économie numérique, de la société civile, de Fondations d'entreprises et d'autres institutions – pour porter et soutenir des actions visant à promouvoir une véritable « culture citoyenne du numérique ». Il se donne pour missions :

- d'initier et promouvoir des actions visant à sensibiliser et à former tous les publics, et notamment les plus jeunes, à un usage responsable et éclairé des technologies numériques ;

- d'encourager les échanges d'expériences entre les différents acteurs impliqués dans l'éducation au numérique, et ce en favorisant le dialogue entre générations ;
- d'informer la communauté éducative (enseignants, associations, acteurs du périscolaire, parents) sur les ressources et les actions du collectif en matière d'éducation au numérique ;
- de relayer et contribuer à assurer la visibilité des actions engagées par les membres du collectif, tant au niveau national qu'international ;
- de communiquer sur les actions menées par des prises de parole publiques, après consultation et concertation des membres et faire des propositions et des recommandations aux pouvoirs publics ;
- d'associer les acteurs économiques à l'importance de développer une culture générale du numérique.

Educ Num a créé des trophées récompensant des initiatives portées par des jeunes en matière d'éducation au numérique. Le jury est composé d'experts du monde de la recherche, de l'éducation et de l'économie numérique.

Le site <http://www.educnum.fr/> recense les différents outils et les initiatives dans ce domaine.

Ces sites et outils (<http://www.educnum.fr/>, le documentaire « [Les aventures croustillantes de Prince chip](#) » et le site <http://www.vinzelou.net/vinz-et-lou-sur-internet/dessins-animes-du-mois>) seront valorisés dans les supports de communication de la branche Famille et sur l'espace Doc' du site « mon-enfant.fr ».

LE REPERAGE DES SITUATIONS DE RADICALISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES
--

Les acteurs de terrain concernés par la problématique de la radicalisation ont besoin d'être outillé pour répondre aux questions suivantes :

- quels sont les signes perceptibles d'un engagement radical à des fins de détection ?
- quels sont les dispositifs d'accompagnement et de prise en charge existants afin de relayer largement l'information ?
- quels besoins sont identifiés auprès des acteurs de terrain, structures et professionnels pour être mieux outillés dans leur action auprès des familles ?
- quelles modalités de travail doivent être développées au sein des quartiers, auprès des familles pour mieux prévenir et accompagner ?

Trois axes de travail principaux sont identifiés :

1. L'information et la formation des réseaux associatifs et sociaux pour :

- connaître les dispositifs existants en matière de prévention et de prise en charge des personnes et des familles, mais aussi les mécanismes sociologiques et psychologiques à l'œuvre dans les processus de radicalisation ;
- relayer l'information sur ces dispositifs en place au sein des réseaux associatifs et sociaux, auprès des partenaires pour faire connaître l'outillage disponible pour accompagner les parents dans leur rôle, pour prévenir la rupture familiale et l'isolement (connaissance du fonctionnement des réseaux sociaux, surveillance de l'usage fait des réseaux sociaux) puis les accompagner vers le signalement si le risque est avéré.

L'élaboration d'un référentiel commun, partagé, sur les signes d'alerte ou de rupture, qui constituerait une aide au diagnostic et permettrait la détection d'un risque de mise sous sujétion voire d'atteinte aux droits de la personne. L'objectif étant d'être en capacité de caractériser les situations de la manière la plus objective possible pour orienter la famille vers les dispositifs adéquats.

2. Le renforcement de la coordination des acteurs pour mettre en commun les ressources et les mobiliser pour co-construire des actions innovantes dans une logique de partenariat fort. Il ne s'agit pas de se substituer au rôle de la cellule mise en place et pilotée par la préfecture mais de démultiplier les actions de prévention et d'accompagnement.

Trois outils sont proposés :

- un support recensant l'ensemble des dispositifs et acteurs de référence dans la prévention de la radicalisation ;
- un référentiel conçu à partir de faisceaux d'indices convergents permettant de caractériser une situation de danger ;

Ces deux livrables sont destinés à être largement diffusés au sein des Caf et des réseaux associatifs partenaires.

- des journées de formation dispensées par le CIPD à l'automne 2015, sont l'une destinée à des représentants des Caf, l'autre à des représentants du réseau associatif ayant collaboré aux travaux des ateliers. Une session spécifique pourrait être organisée à l'attention des administrateurs.

Ce volet du plan d'action vise à structurer le réseau des Caf afin de mieux repérer les situations et accompagner les familles concernées.

DISPOSITIFS ET ACTEURS DE REFERENCE DANS LA PREVENTION DE LA RADICALISATION

Comme d'autres pays de l'Union européenne, la France est aujourd'hui confrontée au basculement de plusieurs centaines de personnes dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec des filières terroristes. Ce sont autant de drames pour les jeunes, manifestement déstabilisés et sous influence de filières de recrutement organisées. C'est une douleur insupportable pour leurs familles.

Sous couvert de buts prétendument humanitaires, ou au nom d'un message religieux dévoyé, ces filières prônent un discours de haine. Elles ne manifestent aucune considération humaine pour leurs recrues et les poussent à entreprendre des actions criminelles, mettant en danger leur propre vie et celle des populations qu'elles côtoient.

Le Gouvernement a arrêté un plan pour lutter contre ce phénomène. Il vise à démanteler ces filières, à empêcher les déplacements motivés par de tels buts, à lutter contre la diffusion de contenus illicites sur les réseaux, à coopérer plus efficacement au plan international. Il prend également en compte la solitude et le désarroi des familles victimes de ces situations dramatiques, qui parfois n'ont pas perçu de signaux d'alerte volontairement dissimulés, ou n'ont pas pu enrayer la dérive qui s'installait.

Dans l'objectif de rompre cette solitude face à des circonstances très difficiles, un numéro d'assistance et d'orientation a été mis à disposition pour :

- signaler une situation inquiétante qui paraît menacer un membre de la famille ou un proche ;
- obtenir des renseignements sur la conduite à tenir ;
- être écouté(e), conseillé(e) dans les démarches à effectuer.



Ce numéro vert permet d'accéder à la plate-forme d'assistance aux familles du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

La plate-forme téléphonique est à l'écoute des familles et des proches. Le principe est l'anonymat. Les psychologues, qui prennent en charge les appels, recueillent les éléments utiles sur la situation des personnes en danger dans un entretien téléphonique qui peut durer 1 heure en moyenne. Cette plate-forme permet le suivi et l'orientation des jeunes concernés et de leurs familles par les services compétents sous l'autorité des préfets, dans chaque département. Ces services prennent alors le relais pour accompagner les familles et prendre en charge les personnes concernées.

En dehors des jours et des horaires d'ouverture, un formulaire est accessible par internet sur www.stop-djihadisme.gouv.fr pour contacter la plate-forme et ainsi décrire la situation. Les personnes sont alors appelées très rapidement.

Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent de demander de l'aide et/ou de signaler tout comportement inquiétant. Ils visent aussi à engager la démarche d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur (sur le fondement de l'article 371-3 du code civil).

Toutefois en cas d'urgence, notamment pour pouvoir s'opposer à la sortie du territoire d'un enfant mineur sans la présence d'une personne titulaire de l'autorité parentale, il faut s'adresser sans délai au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche.

Pour plus d'informations : Chaque préfecture propose des formations animées par le CIPD à destination des professionnels et des réseaux associatifs.

CPDSI : www.cpdsi.fr

Gouvernement : www.stop-djihadisme.gouv.fr
www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr

Miviludes : www.derives-sectes.gouv.fr

Chiffres clés – Sources CIPD Ministère de l'intérieur

- ✓ le numéro vert reçoit en moyenne 200 appels par mois ;
- ✓ 3 645 signalements de radicalisation depuis avril 2014 ;
- ✓ plus de 40% de (jeunes) femmes parmi les cas signalés ;
- ✓ plus d'un appel sur 5 concerne des mineurs ;
- ✓ la moitié des « radicalisés » sont des convertis ;
- ✓ un appel sur 10 signale des personnes parties faire le djihad.
- ✓

COMMENT CARACTERISER LES SITUATIONS DE FAÇON OBJECTIVE ET PERMETTRE D'APPORTER UNE REPONSE ADAPTEE

DOCUMENT A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme. Il concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il touche également des jeunes parfaitement insérés, mais vulnérables.

Le but des actions de prévention est d'éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et/ou de passage à des actes violents.

Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible mais il se traduit souvent par une rupture rapide et un changement dans les habitudes de la personne.

Un référentiel commun, partagé, sur les signes d'alerte ou de rupture, constitue une aide au diagnostic et doit aider à la détection d'un risque de mise sous sujétion, voire d'atteinte aux droits de la personne. L'objectif est :

- de faciliter l'interprétation des indices pour définir s'il s'agit d'une posture de crise ou d'un processus de rupture sectaire ;
- d'être en capacité de caractériser les situations de la manière la plus objective possible pour orienter la famille vers les dispositifs adéquats.

Des indicateurs d'alerte et de prévention ont été élaborés par le Cipd et la Miviludes. Ils doivent permettre aux professionnels de caractériser les situations de façon objective afin d'apporter une réponse la plus précise possible dans l'intérêt de l'enfant et du jeune, comme de sa famille. Dans les situations impliquant un mineur, l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer pour effectuer un signalement¹.

Le référentiel ci-dessous doit être diffusé auprès des professionnels ; il constitue également un outil de travail pour la participation des Caf aux cellules de veille départementales.

¹ cf. Guide de la protection de l'enfance en danger
cf. Guide la *protection des mineurs contre les dérives sectaires*.

UN REFERENTIEL PARTAGE DES SITUATIONS INQUIETANTES

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage. Il s'agit de procéder par faisceau d'indices en sachant que dans ces situations l'incitation à la dissimulation est croissante.

Les signes « classiques » de crise

Absentéisme	Repli sur soi	Baisse du niveau scolaire, déscolarisation soudaine	Rejet des institutions, des instances d'autorité	Ruptures relationnelles : famille, amis, camarades, professeurs, éducateurs
-------------	---------------	---	--	---

Les signes d'alerte

Le comportement	<ul style="list-style-type: none"> • Evitement de l'autre sexe • Refus des images, d'activités (art, musique, sport) • Prosélytisme et volonté d'imposer ses pratiques et convictions • Effacement de son passé • Pratiques rigoristes exhibées (alimentaires, vestimentaires, linguistiques, ritueliques, d'hygiène, etc.) • Obsession de la pureté
Les fréquentations	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement ou refus de se mélanger aux « autres », rejet de la vie en collectivité • Appartenance nouvelle à un groupe fermé, en présentiel et/ou via les réseaux sociaux • Fréquentation de sites internet et/ou de réseaux sociaux radicaux ou extrémistes, visionnage de vidéos, etc.
Le discours	<ul style="list-style-type: none"> • Conviction d'être dans le vrai, inaccessibilité au doute, à l'argumentation • Rejet des institutions, de la démocratie, des droits de l'homme (égalité homme/femme) • Refus de la société, propos asociaux • Complotisme, révisionnisme et interprétation victimaire • Légitimation de la violence, des actes terroristes, antisémitisme • Discours millénariste et apocalyptique (allusion à la fin des temps)

JOURNEE DE FORMATION – LE SCHEMA DU DISPOSITIF DE PREVENTION DE LA RADICALISATION DEPLOYE PAR L'ÉTAT



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
 FORMATION DU RESEAU DES REFERENTS DES CAF
 PLANNING NOVEMBRE 2015

	5 novembre 2015	6 novembre 2015
Matin	<p>9h15-10h00 CNAF- SGCIPD Accueil-Présentation</p> <p>10h00-11h45 Faker KORCHANE, Journaliste Concepts clés de l'Islam</p> <p>11h45-12h45 DLPAJ Cadre juridique</p>	<p>9h00-11h30 CPDSI Le processus de radicalisation</p> <p>11h30-12h15 CNAPE Protection de l'Enfance</p>
Après midi	<p>13 h 45 – 15h 45 : UCLAT Radicalisation et filières terroristes</p> <p>15h45-17h15 SCIENCES PO Histoire et Géopolitique du Djihad</p>	<p>13h30– 14h45 MIVILUDES, Emprise mentale</p> <p>14h45-15h45 SG-CIPD, La réponse publique</p> <p>15h45-16h30 CNAF, Plan d'action branche Famille</p>

UN PLAN D'ACTION DEPARTEMENTAL TYPE

Objectifs	Actions à conduire	Acteurs	Échéances
Formaliser un état des lieux départemental et un diagnostic	Clarifier les enjeux départementaux	Caf	1 ^{er} semestre 2016
	Repérer sur le territoire les partenaires locaux actifs sur le sujet	Caf	Fin du 1 ^{er} trimestre 2016
	Recenser les actions et projets visant à renforcer la citoyenneté et la cohésion sociale	Caf	
Suivre les dossiers sensibles et intégrer les dispositifs gérés par l'État	Effectuer un recensement national des signalements locaux	Cnaf	Suivi trimestriel
	Nommer un référent local au sein de la Caf	Caf	Juillet 2015
	Poursuivre le suivi et le traitement des dossiers sensibles	Cnaf/Caf	En continu
	Participer à la cellule de veille départementale	Caf	Dès 2015
Élaborer et diffuser une charte de la laïcité pour la Branche et ses partenaires	Élaborer une charte de la laïcité comme texte fondateur partagé avec les partenaires	Cnaf	Septembre 2015
	Intégrer la charte à toute nouvelle contractualisation avec des équipements ou structures.	Caf	Dès 2016
	Vérifier la mise en œuvre de ces principes par le contrôle des équipements et des services.	Caf	Dès 2016
	Mettre en place un comité consultatif et de suivi de la charte.	Cnaf	09/12/2015
	Signaler les dysfonctionnements locaux	Caf	Courant 2016

Objectifs	Actions à conduire	Acteurs	Échéances
Renforcer les actions en lien avec l'éducation numérique	Promouvoir les actions de sensibilisation sur Internet et les réseaux sociaux	Cnaf/Caf	Courant 2015 et 2016
	Impulser des collaborations avec des nouveaux acteurs du numérique	Cnaf/Caf	Courant 2015 et 2016
	Assurer une présence éducative sur Internet	Caf	Courant 2015 et 2016
	Diffuser le kit de déploiement <i>Promeneurs du Net</i>	Cnaf/Caf	Janvier 2016
	Promouvoir une culture du numérique (formations, outils d'animation, ...)	Cnaf/Caf	Courant 2015 et 2016
Définir une politique jeunesse ambitieuse	Élaborer une politique globale et cohérente avec une démarche innovante et participative	Cnaf	Fin 2015 / Début 2016
	Structurer l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale	Caf	Dès 2016
	Mobiliser les adolescents dans des projets collectifs et citoyens	Caf	En continu
	Promouvoir des outils attractifs pour favoriser l'ouverture culturelle	Cnaf/Caf	En continu
	Intégrer cette politique au sein des Sdsf	Caf	2015 / Début 2016
Renforcer le soutien à la parentalité	Favoriser les liens de solidarité locaux et l'inclusion sociale en soutenant des espaces d'entraide et d'échanges pour les familles	Caf	En continu
	Soutenir les réseaux locaux de solidarité destinés aux monoparents	Caf	En continu
	Participer aux actions de prévention de l'illettrisme	Caf	En continu
	Encourager les dispositifs qui associent les parents aux démarches éducatives	Caf	En continu
	Favoriser le déploiement des maisons des familles	Caf volontaire	En continu

Objectifs	Actions à conduire	Acteurs	Échéances
Repérer et accompagner les familles	Diffuser l'information sur les dispositifs et acteurs de référence auprès des personnels en contact avec le public et des partenaires de la Caf.	Caf	Dès 2015
	Échanger autour du référentiel partagé avec les partenaires	Caf	Dès 2015
	Promouvoir les outils dédiés (notamment ceux en ligne sur mon-enfant.fr)	Cnaf/Caf	
	Participer aux formations organisées par la Cnaf et le Cipd	Caf	Fin 2015 / 2016
	Communiquer sur les dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs publics, notamment le numéro vert auprès des familles	Caf	Dès 2015

Formalisation du plan d'action local de prévention de la radicalisation	Élaboration d'un schéma général	Caf	Fin 2015
	Finalisation du plan d'action local	Caf	1 ^{er} semestre 2016